

Biars, le 30 Juin 2023



AUTOCERTIFICATION de CLASSEMENT du META'LUC PRIMER AR

Le produit META'LUC PRIMER AR est conforme aux exigences de la classe A+ selon le décret n°2011-321 de mars 2011 du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement.

Sur la base des résultats obtenus, le produit est classé avec le signe distinctif suivant correspondant à la classification A+ selon la législation susmentionnée :



Pour faire valoir ce que de droit.

Signé: